

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PLAN PAYS

SOUTIEN AUX COMMUNAUTES ET PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE CADRE DE LA REDD+ (CBR+)

FEVRIER 2015

TABLE DES MATIERES

Acronymes.....	4
1. Introduction.....	6
2. Contexte	7
La REDD+ en RDC.....	7
Projet et programmes REDD+	10
<i>Projets et initiatives pilotes REDD+</i>	Error! Bookmark not defined.
<i>Programme d'investissement forestier (PIF)</i>	Error! Bookmark not defined.
<i>Mécanisme Spécial de Don Dédié aux Peuples Autochtones et Communautés Locales (MSD)</i>	10
<i>ER-PIN</i>	Error! Bookmark not defined.
<i>Programme de Micro Financements (PMF)</i>	12
3. Méthodologie.....	13
Etape 1 : Documentation, échanges développement d'un brouillon	13
Etape 2 : Consultation large et externe sur le brouillon	13
Etape 3: Consultation du Point Focal pour produire le brouillon	15
Etape 4: Validation par le comité de Pilotage et Publication de la version finale.	15
4. Le Programme « Soutiens aux communautés dans le cadre de la REDD+ » (CBR+)	15
5. Domaines prioritaires.....	15
Domaines thématiques	16
Agriculture.....	16
Energie.....	16
Forêt	16
Gouvernance	16
Démographie.....	16
Aménagement du territoire	17
Foncier.....	17
Domaines géographiques.....	17
PMF.....	18
Description de la stratégie	19
5.1. Objectifs et justification	19
5.2. Résultats et Indicateurs.....	22
5.3. Propositions d'activités.	25
6. Sélection des microprojets CBR+.....	27
7. Modalités de mise en œuvre.....	28
Le comité National de Pilotage (CNP):	28
Le Coordonnateur national du SGP et l'équipe SGP/ CBR+.....	29

Le Groupe Technique Consultatif(GTC).....	29
Mécanisme de financement.....	30
8. Suivi-Evaluation	30
Renforcement des capacités :	31
9. ANNEXES.....	32
Annexe 1 : Carte des zones d'enjeux REDD+.....	32
Annexe 2 : Zone d'intervention du SGP (OP5).	32
Annexe 3: Grille de sélection.....	33
Annexe 4: Composition du comité national de pilotage.....	35
Annexe 5: Activités de Suivi & Evaluation.....	35

ACRONYMES

AT: Aménagement du territoire

BAD: Banque africaine de développement

BDC : Bureau de Développement Communautaire

CAMV: Centre d'accompagnement des autochtones Pygmées et des minorités vulnérables

CLIP: Consentement libre éclairé et préalable

CNP: Comité national de pilotage

CL: Communautés locales

CFCL : Concessions forestiers des communautés locales

CBR: Le Programme soutiens aux communautés dans le cadre de la REDD+

CEDEF : Centre de Développement Familiale

CEDEN: Cercle pour la défense de l'environnement

CNREDD: Coordination nationale REDD+

COLO: Communautés locale

ERPIN: Emissions reductions program idea note

GASHE : Groupe d'Actions pour Sauver l'Homme et l'Environnement

GEF: Global environment facility

GTCR: Groupe de travail climat-REDD

GTC: Groupe technique consultatif

FCPF: Forest Carbon Partnership Facility

FEM: Fonds pour l'environnement mondial

FIP: Programme d'investissement pour les forêts

MECNT: Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme

MEDD : Ministère de l'Environnement et Développement Durable

MSD: Mécanisme spécial de don dédié aux Populations autochtones et communautés locales

NOVACEL: Nouvelle société d'agriculture et d'élevage

ONG: Organisation non gouvernementale

OSC: Organisations de la société civile

RDC: République démocratique du Congo

REDD+: Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts

REPALF: Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de la République démocratique du Congo

RPP: Readness preparation proposal

PA: Peuples autochtones

PARSSA: Programme d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole

PMF: Programme de micro-financements

PNUD: Programme des nations unies pour le Développement

SGP: Small Grants Program

1. Introduction

La République démocratique du Congo (RDC) est un vaste pays équatorial couvrant une superficie de 2.345 millions de km² et doté de potentialités naturelles riches et diversifiées tant sur le plan forestier, hydrographique, climatique, que minier et agricole. Malgré ces potentialités, le pays figure parmi les plus pauvres de la planète (PNUD, 2013). En effet, la pauvreté touche près de 71% de la population congolaise. Cette pauvreté se manifeste également par un accès très faible aux services de base (éducation, santé, cadre de vie, etc.). Cette situation découle en partie des décennies de conflits que le pays a traversés ; au cours desquelles, le tissu économique s'est considérablement désintégré.

Le pays possède près de 155 Millions d'hectares de forêt, soit 55% du territoire national et plus de la moitié de la forêt du bassin du Congo. La forêt congolaise est sujette à une déforestation et une dégradation dont le taux est estimé entre 0,2 et 0,3 % par an. Malgré ce faible taux actuel, les menaces qui pèsent sur la forêt congolaise sont importantes et les risques de déforestation dans le futur sont très élevés. Dès lors, il apparaît nécessaire de préserver cette forêt, deuxième puits mondial de carbone derrière l'Amazonie. Consciente de sa responsabilité, la RDC s'est engagée dans le nouveau mécanisme international de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, connu sous le nom de « REDD+ ».

Les éléments essentiels et critères de fonctionnement de ce mécanisme sont assez définis dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, notamment dans les *Accords de Cancun* (2010) et dans le *Cadre de Varsovie sur la REDD+* (2013). Il vise à encourager les pays forestiers tropicaux en développement à gérer et à protéger durablement leurs ressources forestières, au travers des incitations financières et ce, afin de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. La REDD+ offre par ailleurs une opportunité réelle pour le développement socio-économique durable des pays qui y sont engagés.

Au niveau de la RDC, le processus REDD+ démarré en 2009 est piloté par le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT), en partenariat avec l'ONU-REDD et la Banque Mondiale, ainsi qu'avec l'implication très active d'autres parties prenantes dont les organisations congolaises de la société civile et les peuples autochtones, notamment organisés à travers le Groupe de Travail Climat- REDD+ (GTCR). Ce processus a été marqué par de grands efforts, des consultations intenses et une grande volonté du gouvernement de faire avancer la REDD+ dans son agenda de développement. Cela a abouti à la validation d'une Stratégie cadre nationale REDD+ par le Conseil de Ministres de la RDC en fin 2012. En 2013, la RDC est entrée dans sa phase d'investissement, avec à la clé l'élaboration d'un Plan d'Investissement REDD+ (2014-2017), l'établissement d'un Fonds national REDD+ et l'intégration de 5 mesures REDD+ dans la Matrice de Gouvernance économique du pays. Plusieurs initiatives d'investissement sont en cours, notamment le Programme d'investissement forestier (FIP) et le Programme de réductions d'émissions de Mai-Ndombé. Une programmation des investissements est en élaboration, de même que les réformes sur l'aménagement du territoire et le foncier. En attendant, les perspectives ouvertes par la REDD+ donnent des directives pour un 'alignement du secteur agricole à la REDD+ au travers d'un modèle de programmes intégrés REDD+.

Longtemps gardiens des écosystèmes forestiers, les communautés locales et peuples autochtones méritent d'être responsabilisés à la base du fait de leurs savoirs traditionnels en matière de protection des forêts. Le CBR+ est une initiative qui va dans cette direction.

2. Contexte

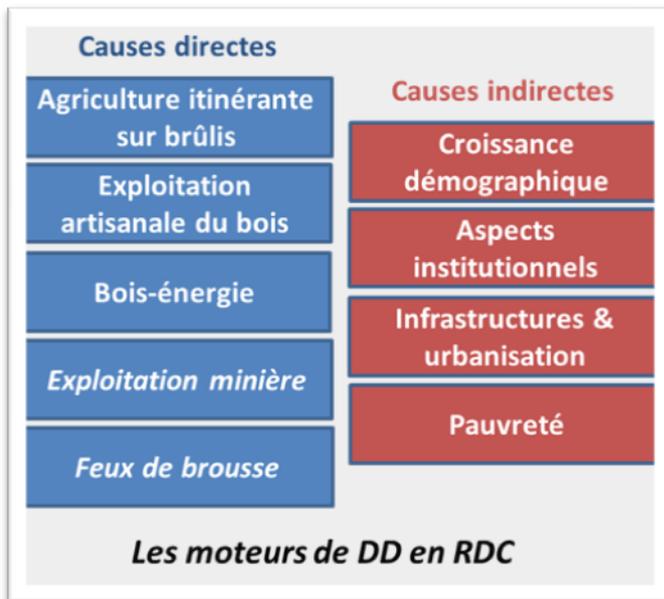
LA REDD+ EN RDC

La RDC a opté pour un processus REDD+ à 3 phases. La phase de la préparation est en cours de finalisation et pendant ce temps le pays est entré dans la phase d'investissement. La phase de préparation a connu des avancées significatives, entre autres, l'élaboration d'un Plan de préparation à la REDD+ (R-PP), validé en 2010, un consensus national sur les principaux moteurs de la déforestation (2011), la validation du Plan d'investissement du FIP (Programme d'Investissement pour la Forêt), la validation de la Stratégie-Cadre nationale REDD+ ainsi que la création du Fonds National REDD+ (mécanisme financier) fin 2012.

La société civile congolaise a été fortement impliquée dans le processus REDD+ depuis le début, et a réellement contribué à l'exécution des études et à la définition des éléments de politique et de la stratégie REDD+ (Hoefsloot, 2012). Il s'agit notamment des organisations non-gouvernementales, des organisations autochtones, des organisations paysannes, des organisations des femmes, des organisations des jeunes, des médias, et des représentants des Universités. Un Groupe de Travail Climat REDD (GTCR) a été mis en place pour faciliter la participation de cette multitude d'acteurs. Les membres du GTCR ont contribué à l'étude qualitative et quantitative sur les causes de déforestation et dégradation forestière (DD), ce qui a beaucoup contribué à construire un consensus national sur lesdites causes et plus tard à l'élaboration de la Stratégie cadre nationale de la REDD+ de la RDC.

Hormis la contribution à l'étude sur les moteurs de la déforestation, la société civile a été largement consultée dans l'élaboration de la Stratégie cadre nationale. Celle-ci vise à contribuer activement à une croissance verte durable fondée sur le développement humain. Elle définit des modalités de mise en œuvre inclusive encadrée par des mesures de sauvegarde pertinentes en cours de validation. Elle est transversale et construite pour contrer des principaux moteurs de la DD. Elle est articulée autour de sept piliers: agriculture, foncier, forêt, énergie, démographie, aménagement du territoire et la gouvernance. Le souhait du gouvernement est désormais sa mise en œuvre au travers des actions concrètes visant la lutte contre la pauvreté tout en contribuant à la croissance économique, à la préservation de la forêt et au développement durable du pays.

Le tableau 1 montre les causes directes et indirectes de la déforestation en RDC. Ces causes ont alors contribué à la Stratégie.



Source : FAO, UCL : Etude sur les moteurs de la DD, 2011

POLITIQUES ET INSTITUTIONS REDD+

La Stratégie cadre nationale de la REDD+

Pour achever la phase de préparation et entrer de plein pied dans la phase d'investissement de la REDD+, la RDC a élaboré une stratégie cadre nationale REDD+ dans laquelle sont présentés de façon empirique les différents axes programmatiques d'une politique congolaise en matière de REDD+ et leurs pertinences eu égard aux priorités du gouvernement en matière de développement.

Ce cadre programmatique de la politique REDD+ est conçue dans le but de contrer efficacement les moteurs de la déforestation directs (agriculture sur brûlis, exploitation artisanale du bois, consommation en bois-énergie) et indirects (croissance démographique, manque d'application de la loi, absence d'aménagement du territoire, etc.). Il est décliné en activités regroupées en 3 catégories de piliers. La première catégorie cerne 3 piliers sectoriels (agriculture, forêt et énergie) et la seconde regroupe 4 piliers habilitants (Gouvernance, aménagement du territoire, foncier et démographie):

1. **Agriculture** : Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant à la sécurité alimentaire nationale;
2. **Energie** : Diminuer la part de bois-énergie produite de manière non-durable tout en répondant à la demande énergétique nationale du pays;
3. **Forêt**:
 - Gestion durable des forêts 1 (gestion durable des stocks): Répondre aux besoins en produits ligneux du marché national, voire régional et international, par une gestion durable des forêts préservant les services environnementaux fournis par celles-ci;

- Gestion durable des forêts 2 (conservation des stocks): Conserver les stocks de carbone forestier au travers de la protection des forêts à haute valeur de biodiversité ou culturelle;
4. **Gouvernance** : Assurer la bonne gouvernance du processus REDD nécessaire à une mise en œuvre effective, transversale, transparente, responsable, pragmatique, équitable et durable de la REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, l'appropriation et la participation de toutes les parties prenantes;
 5. **Aménagement** du territoire: Promouvoir une planification optimale, dans une vision prospective, des populations et des activités (affectation des terres) ainsi que des équipements et moyens de communication, afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays tout en minimisant l'impact sur les forêts;
 6. **Foncier**: Améliorer la gestion foncière de manière à éviter les conflits, contribuer à la permanence des réductions d'émissions réalisées et améliorer l'attractivité des investissements REDD+, pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la REDD+;
 7. **Démographie**: Réduire la très forte croissance démographique en RDC afin d'alléger la pression sur les écosystèmes forestiers en conséquence et de contribuer ainsi activement aux objectifs de croissance économique et de développement durable du pays.

L'intégration de 5 mesures REDD+ dans la Matrice de Gouvernance Economique

Depuis le mois de mai 2013, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et les bailleurs de fonds ont conjointement convenu d'une nouvelle matrice de Gouvernance en vue, notamment, de renforcer la transparence dans la gestion des ressources naturelles, améliorer le climat des affaires et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources issues du secteur extractif. Cette matrice fait suite à l'évaluation satisfaisante de la première matrice adoptée en 2010. La matrice telle qu'adoptée, comprend une batterie de nouvelles mesures de réformes couvrant, entre autres, les secteurs foncier, minier, hydrocarbures, forêts et finances publiques.

Ces mesures ont pour objectif de renforcer la gouvernance forestière en RDC en vue d'accéder aux financements REDD+ susceptibles d'accélérer la phase d'investissements. Les réformes préconisées, assorties des échéances et responsabilités, se déclinent spécifiquement en cinq actions ci-après :

1. Publication du progrès dans la préparation du « Readiness Package » ;
2. Adoption d'un schéma national d'aménagement du territoire, en conformité avec la Stratégie-cadre nationale REDD+ ;
3. Définition des réformes foncières nécessaires à l'accompagnement de zones de développement économique et à la réalisation d'initiatives pilotes REDD+, en conformité avec la Stratégie-cadre nationale REDD+ ;
4. Adoption des normes REDD+ pour les investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières ;
5. Opérationnalisation du Fonds national REDD+ par la mobilisation des ressources extérieures.

PROJET ET PROGRAMMES REDD+

Projets et initiatives pilotes REDD+

Les projets et initiatives pilotes REDD+ s'inscrivent dans une perspective d'apprentissage et d'expérimentation destinée à tirer des leçons pertinentes pour enrichir le cadre de gestion adapté aux futurs investissements REDD+.

Six projets pilotes REDD+ géographiquement intégrés sont en cours d'exécution avec financement du CBF: i) Projet Pilote REDD intégré autour de la Réserve de Biosphère de Luki dans la forêt du Mayombe (Porteur : WWF Belgique avec complément du financement actuel de l'Union Européenne), ii) Projet Pilote REDD intégré ÉcoMakala+ (Porteur : WWF avec complément du financement actuel Union Européenne), iii) Projet Pilote REDD intégré d'Isangi (Porteur : OCEAN), iv) Projet Pilote REDD agroforestier intégré du Sud Kwamouth (Porteur : NOVACEL avec complément de financement privé), v) Projet pilote REDD intégré de Mambasa (Porteur : WCS), vi) Projet d'appui à la société civile et au gouvernement dans le cadre de la REDD en Province de l'Équateur (Porteur : WHRC)

Programme d'investissement pour les forêts (PIF)

Le PIF a pour but de mobiliser les politiques, les mesures et les financements en vue de faciliter la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière et de promouvoir la gestion durable des forêts. La République Démocratique du Congo (RDC) a été sélectionnée en juin 2010 comme un des pays pilotes du PIF.

En juin 2011, le Programme d'Investissement de la Forêt (FIP) de la RDC a été approuvé pour un montant de 60 M\$US, géré par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale sous la forme de cinq (5) programmes :

- Trois (3) programmes géographiques couvrant trois bassins d'approvisionnement : Kinshasa ; Kananga-Mbuji-Mayi ; Kisangani et
- Deux (2) programmes transversaux : appui au secteur privé et petites subventions

MECANISME SPECIAL DE DON DEDIE AUX PEUPLES AUTOCHTONES ET COMMUNAUTES LOCALES (MSD)

Avec l'objectif d'appuyer les Peuples Autochtones (PA) et les Communautés Locales (CL) dans leur participation dans le développement des stratégies d'investissement REDD+, le PIF a développé un Mécanisme Spécial de Don Dédié aux Peuples Autochtones et Communautés Locales (MSD) doté d'un montant de 50 M\$US dont 6 M\$US pour la RDC. Sa mise en œuvre est, en principe, prévue dans les zones géographiques du PIF. Le Programme sera géré par un Comité national de pilotage composé des membres de la société civile, des représentants des PA des zones FIP et non FIP, des représentants des territoires des Provinces FIP ainsi que quelques représentants du gouvernement et partenaires techniques et financiers. Le Comité national de pilotage sera logé et facilité par REPALEF.

Le MSD a identifié deux groupes d'activités à financer. Il s'agit de:

1. La promotion d'activités économiques et de pratiques de subsistance rurales qui mettent l'accent sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique:

- Gestion durable et développement de forêts naturelles ainsi que restauration et régénération naturelle de forêts précédemment dégradées ou converties ;

- Agriculture traditionnelle des peuples autochtones et des populations locales, utilisation et préservation d'espèces médicinales et aromatiques et pratiques agricoles contribuant à l'agro-biodiversité locale ;
- Technologies autochtones / traditionnelles de préservation et d'amélioration de l'eau et des sols ;
- Pratiques autochtones de gestion des paysages.

2. Les investissements dans la gestion durable des paysages forestiers, notamment du bois et des produits non ligneux, et dans l'utilisation efficace de l'énergie:

- Gestion et utilisation traditionnelles des forêts qui permettent de maintenir les stocks de carbone à un niveau élevé et préservent la biodiversité ;
- Sous l'égide de la communauté, restauration du paysage forestier, systèmes de production agroforestière, pratiques en matière de labourage agroécologique, reboisement et plantations ;
- Plantations de bois d'énergie, production durable de charbon de bois / briquettes et substitution de combustible et énergie fossile, dans tous les cas sous une forme adaptée au contexte local, en intervenant au niveau communautaire et familial ;
- Projets d'approvisionnement en biogaz / autres énergies renouvelables ;
- Collecte et transformation de ressources autres que le bois (plantes médicinales, huiles essentielles, etc.) ;
- Cartographie communautaire.

En attendant la mise en place complète des structures de gouvernance du MSD et conformément aux termes du paragraphe 21¹ de l'Avant-projet de modalités de mise en œuvre du mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales et du paragraphe 15 du Cadre de directives opérationnelles, le REPALF sert de base pour asseoir le Comité National de Pilotage. Il est donc prévu qu'il recourt aux experts de la société civile congolaise comme consultants. Le rôle du REPALF cesse le jour où le Comité de Pilotage National est mis en place.

Pendant cette phase intérimaire, la Représentation de la Banque mondiale en RDC et la Coordination nationale FIP assurent le suivi de l'utilisation des fonds alloués à la préparation du Mécanisme ainsi que les activités de consultation des peuples autochtones et communautés locales pour la mise en place du Comité National de Pilotage. Celui-ci sera composé des délégués des autochtones de toutes les provinces du pays.

PROGRAMME DE REDUCTION DES EMISSIONS DE MAIN NDOMBE

Le programme de réduction des émissions de Mai Ndombe est en cours d'élaboration. Devant être financé à hauteur de 65 M\$US par le Fonds Carbone (sous tutelle par le FCPF), ce programme de réduction des émissions se veut un programme-cadre qui permettra d'élaborer des plans généraux, des priorités et des principes d'utilisation des terres et, les activités de gestion des forêts jugées les plus pertinentes pour les communautés, pour les efforts d'atténuation du changements climatiques, et pour la conservation de la biodiversité. Cela aura un impact supplémentaire par rapport à la

¹ Avant-projet de modalités de mise en œuvre du mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales : « Dans les pays où un Comité des peuples autochtones et des populations locales pour les initiatives REDD+ a déjà été créé, il est recommandé qu'il serve de base à la composition du Comité directeur national pour le Mécanisme spécial de dons, afin d'éviter de multiplier inutilement les institutions »

réduction de la pauvreté, constituera un soutien aux besoins en énergie et à la sécurité alimentaire, et permettra la conservation et la gestion des ressources naturelles pour maintenir la diversité floristique et faunistique de la région, ainsi que les services éco systémiques essentiels (RDC 2013).

PROGRAMME DE MICRO FINANCEMENTS (PMF)

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est un organisme financier indépendant qui accorde des aides financières aux pays en développement et aux pays pouvant prétendre à ses financements afin de réaliser des projets porteurs de retombées positives pour l'environnement mondial. Il apporte son concours à l'exécution de projets concernant la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales, la dégradation des sols, la couche d'ozone et les polluants organiques persistants. Ces projets servent de trait d'union entre les enjeux environnementaux locaux, nationaux et mondiaux, tout en favorisant la promotion de moyens d'existence viables.

Le PMF du FEM a pour objet de relever les défis de la protection de l'environnement mondial en finançant les initiatives des organisations locales et les stratégies de proximité mises en œuvre par les OSC. Le PMF apporte son appui à différents types d'OSC, dont des organisations de proximité, des groupements de peuples autochtones, des organisations de femmes et des organisations non gouvernementales (ONG). En RDC, ce programme est mis en œuvre depuis 2009 dans les provinces de l'Equateur, Bas-Congo, Bandundu et Kinshasa.

L'initiative CBR+ vient ainsi appuyer le gouvernement congolais dans son souhait de concrétiser rapidement sa stratégie cadre national REDD+ sur le terrain. Il est ancré sur le PMF.

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS REDD+ (PLAN INVESTISSEMENT REDD+ 2014-2017)

Afin de mettre en œuvre la Stratégie-Cadre national de la REDD+ et d'attirer des financements internationaux nécessaires, le pays s'apprête à mettre en place un Fonds national REDD+, qui devra être l'instrument financier de la dite stratégie.

Pour ce faire, un Plan d'Investissement REDD+ a été élaboré. Il présente les priorités de mise en œuvre de la Stratégie-Cadre national REDD+. Il combine le renforcement continu des capacités nationales avec des efforts ciblés pour des réformes sectorielles et aussi des investissements intégrés – et innovants – afin de doter le pays de modèles de développement durable sur place.

Ce Plan d'Investissement est censé attirer et guider le financement international et national sur la REDD+ au pays. Il a été conçu avec un budget prévisionnel de 200 millions de dollars américains pour une période de trois ans.

Il vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition à long terme vers une économie verte. Il poursuit, pour ce faire, trois objectifs spécifiques :

- « Gouvernance REDD+ » : Opérationnaliser la REDD+ sur le terrain en se dotant des outils de mise en œuvre, suivi et contrôle, en impliquant toutes les parties prenantes et en créant des effets de levier (alignement des financements publics et privés sur les objectifs REDD+). Dans ce cadre, deux Programmes sont prévus et viseront à (i) opérationnaliser le Système national de surveillance des forêts (SNSF) et le Cadre de gestion et de suivi environnemental et social

de la REDD+ (CGES) et d'autres outils REDD+, et à (ii) renforcer les capacités institutionnelles des gestionnaires et opérateurs du Fonds.

- « Réformes REDD+ » : Mettre en œuvre des réformes dans les secteurs de l'aménagement du territoire, du foncier, de l'agriculture et de l'énergie, afin de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir le développement économique durable et équitable. Quatre Programmes sont ici prévus pour appuyer des réformes sectorielles : (i) Aménagement du territoire : planifier l'utilisation des terres pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts, (ii) Foncier : sécuriser le foncier des communautés rurales pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles et réduire la pression sur les forêts, (iii) Agriculture : réduire l'impact du développement agricole sur les forêts, (iv) Energie : diminuer la part de bois-énergie non renouvelable dans le bilan énergétique national.
- « Programmes intégrés REDD+ » : Mettre en œuvre la REDD+ de façon intégrée (multisectorielle) et juridictionnelle sur des Zones prioritaires pilotes, et créer des références utiles pour démultiplication dans la phase d'après 3 ans du Fonds national REDD+. Dans ce cadre, six Programmes intégrés sont prévus et viseront à concentrer de façon coordonnée et avec des financements conséquents les efforts sur les sept piliers identifiés dans la Stratégie-cadre nationale REDD+. Ces programmes sont accés sur i) les outils REDD+, ii) les capacités institutionnelles REDD+, iii) l'aménagement du territoire, iv) le foncier, v) l'énergie, vi) l'agriculture.

3. Méthodologie

Pour la production de ce Plan pays du CBR+, une démarche méthodologique à 4 étapes a été suivie :

ETAPE 1 : DOCUMENTATION, ECHANGES ET DEVELOPPEMENT D'UN DOCUMENT INITIAL

La revue documentaire visait à mieux comprendre à la fois la stratégie-cadre nationale de la REDD+ et aussi la stratégie du programme de micro-financement en RDC. Ainsi, elle ciblait les documents portant sur ces sujets (stratégie-cadre national REDD+, le programme de micro-financement) et ceux décrivant le contexte et la vision socio-économique de la RDC. La finalité de cette documentation était d'utiliser les connaissances acquises pour la rédaction du premier brouillon du présent document.

Une fois que la revue des différents documents stratégiques mentionnés plus haut eu été faite, un premier brouillon a été produit sur le plan proposé dans les documents d'orientation du CBR+ ainsi que des rubriques additionnelles.

ETAPE 2 : CONSULTATION LARGE ET EXTERNE DES PARTIES PRENANTES ET REPRESENTANTS DES BENEFICIAIRES SUR LE DOCUMENT INITIAL POUR PRODUIRE LE DEUXIEME VERSION

Le brouillon du Plan CBR+ a été soumis pour consultation aux représentants des communautés locales, des peuples autochtones et de la société civile. Il s'agit précisément des ayants droits fonciers, des notabilités coutumières, des chefs de villages, des femmes paysannes, des délégués des organisations paysannes, des représentants des ONG locales des provinces du Bas Congo (territoire

de Madimba), du Bandundu (Territoire de Kenge) et de l'Equateur (territoire de Bikoro). Pour mener ces consultations, le PNUD a choisi l'ONG CODELT après une procédure de sélection ayant suivi l'appel à candidature lancé à cet effet.

Ainsi, CODELT a été chargé d'assurer les contributions techniques et la participation active dans l'élaboration du Plan pays du CBR+ par les communautés locales, tributaires des forêts, la société civile, les peuples autochtones et les organisations paysannes au travers d'un processus de consultations entamé dans les provinces de l'Equateur, du Bandundu et du Bas Congo.

Pour réaliser cet objectif, CODELT a pu:

- Apporter l'information la plus complète possible sur l'initiative CBR+;
- Organiser les consultations des parties prenantes locales sur le brouillon du Plan CBR+;
- Intégrer les résultats des consultations dans le Plan CBR+;
- Organiser l'atelier de validation du Plan CBR+.

Par la suite, CODELT a produit une note méthodologique, un questionnaire et une fiche technique de consultation. CODELT a ensuite travaillé avec les ONG locales pour la mise en œuvre des consultations CBR+ en raison d'une ONG par site. Ces ONG ont été choisies pour leur engagement dans le processus REDD+ et/ou dans les initiatives liées au secteur de l'environnement. Les trois ONG choisies sont:

- Pour la province de l'Equateur: Groupe d'Actions pour Sauver l'Homme et l'Environnement (GASHE)
- Pour la province du Bas-Congo: Centre de Développement Familiale (CEDEF)
- Pour la province de Bandundu: Bureau de Développement Communautaire (BDC)

Les réunions de consultation se sont tenues dans les villes de Mbandaka, de Kenge et de Kisantu. Les consultations portaient sur l'éligibilité des activités (proposées ou à proposer par les participants), leur adaptation au contexte local, les risques que peut avoir leur mise en œuvre, les mesures pour les atténuer, les mécanismes de financement et de soumission des propositions de projets.

Globalement, les représentants des communautés locales et peuples autochtones consultés ont approuvé le Plan pays CBR+. Toutefois, ils ont proposé des nouvelles activités spécifiques telles que la salaison des poissons, les panneaux solaires comme énergie alternative, promouvoir les approches de gestion foncière sensibles au genre, élevage et pisciculture.

A la fin de chaque réunion, les participants signaient le communiqué final dans lequel étaient repris leurs avis sur la première ébauche du Plan CBR+ de la RD Congo.

Il faut également souligner le fait qu'avant la tenue des consultations, CODELT prenait le soin d'informer les autorités locales sur la quintessence, les objectifs ainsi que les résultats attendus du Plan pays CBR+.

ETAPE 3: CONSULTATION DU PMF/RDC ET DE L'EQUIPE ONU-REDD+ POUR PRODUIRE LE TROISIEME VERSION

A ce niveau et conformément aux recommandations du CBR+ mondial, le point focal Régional a été consulté afin de vérifier la conformité des lignes directrices avec la stratégie mondiale (du CBR+). L'équipe de l'ONU-REDD et SGP au niveau régional et global a aussi donné ces derniers inputs à cet stade. Ses avis et amendements ont permis de produire le brouillon 3. Cette étape a été suivie d'une consultation par message électronique avec les membres clés du Groupe de Travail Climat REDD(GTCR) à Kinshasa pour avaliser les différentes formulations sur le fond et la forme du document.

ETAPE 4: VALIDATION PAR LE COMITE PILOTAGE DE CBR+ ET PUBLICATION DE LA VERSION FINALE

Le comité national de pilotage a été enfin saisi pour amender et valider finalement les présentes lignes directrices. Il s'en est suivi leurs publications à travers les canaux de communication existants. D'autre part, les zones ciblées par le CBR+ ont reçu les visites de l'équipe technique qui les a amplement entretenues sur le programme CBR+.

4. Le Programme « Soutiens aux communautés dans le cadre de la REDD+ » (CBR+)

Le Programme "Soutiens aux communautés dans le cadre de la REDD+ (CBR+)" est un partenariat entre le Programme ONU-REDD et le Programme de micro-financements (PMF) (Small Grants Program en anglais (SGP)) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) (Global Environment Facility) en anglais (GEF)) destiné à soutenir financièrement les initiatives des communautés locales et des peuples autochtones à s'engager dans les activités de préparation de la REDD+, développer des expériences, des enseignements et des recommandations au niveau local afin de contribuer aux processus nationaux de la REDD+. Le CBR+ se basera sur les procédures opérationnelles du PMF. De manière spécifique, le CBR+ vise à :

- Soutenir la participation pleine et efficace des peuples autochtones, des communautés locales et de la société civile (y compris leur engagement) aux processus de la REDD+ ;
- Renforcer la capacité et la prise de conscience des communautés afin de s'engager dans les activités de la REDD+ et ses processus ;
- Faciliter l'intégration des activités locales, les connaissances traditionnelles et les idées à la base dans les processus de la REDD+ nationale ;
- Développer et partager les connaissances et les enseignements tirés des expériences locales afin d'informer les politiques et la pratique de la REDD+ nationale et internationale.

Le CBR+ se concentrera principalement sur le soutien des projets locaux qui complètent les Programmes nationaux de l'ONU-REDD, les processus de préparation de la REDD+ nationale et/ou les stratégies de la REDD+ nationale (s'il y en a des développés).

La RDC fait partie des six pays pilotes à accueillir le programme CBR+. Elle a été choisie grâce aux avancées remarquables de son processus REDD+ et à l'implication très active dans ce processus de la société civile et des organisations des peuples autochtones et à son expérience avec le PMF, mis en œuvre au pays depuis 2009.

5. Domaines prioritaires

DOMAINES THEMATIQUES

La Stratégie nationale REDD+ identifie les piliers stratégiques d'investissement et de réformes pour atteindre les objectifs de la REDD+ au niveau national. La stratégie donne ainsi le cadre pour les domaines prioritaires de l'initiative du CBR+, mais adaptés à une échelle de niveau de la communauté. Le tableau 2 montre les objectifs globaux de chaque pilier de la Stratégie. Pour chaque objectif, il a été identifié des résultats attendus et des activités prioritaires, dont quelques activités sont très bien adaptées à l'échelle locale.

Le tableau 2 montre les objectifs globaux de la Stratégie dans les sept piliers. Les projets du CBR+ devraient être alignés sur ces objectifs et contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie cadre nationale REDD+.

Domaine	Objectif global
AGRICULTURE	Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique du pays.
ENERGIE	Réduire la part de bois-énergie produite de manière non-durable tout en répondant à la demande énergétique nationale.
FORET A/ GESTION DURABLE DES STOCKS DE CARBONE FORESTIER	Répondre aux besoins en produits ligneux du marché national, voire régional et international, par une gestion durable des forêts minimisant l'impact sur les services environnementaux fournis par celles-ci.
FORET B/ CONSERVATION DES STOCKS DE CARBONE FORESTIER	Conserver les stocks de carbone forestier au travers de la protection des forêts classées et forêts protégées à haute valeur de biodiversité, de fourniture de services environnementaux ou culturelle (forêts sacrées).
FORET C/ ACCROISSEMENT DES STOCKS DE CARBONE FORESTIER	Augmenter les stocks de carbone forestier dans et en dehors des forêts.
GOVERNANCE	Assurer la bonne gouvernance du processus REDD+ nécessaire à une mise en œuvre effective, transversale, transparente, responsable, pragmatique, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, l'appropriation et la participation de toutes les parties prenantes.
DEMOGRAPHIE	Maîtriser la très forte croissance démographique en RDC afin d'alléger la pression sur les écosystèmes forestiers en conséquence et de contribuer ainsi activement aux objectifs de croissance économique et de développement

	durable du pays.
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Promouvoir, dans une vision intersectorielle et prospective, une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que des équipements et moyens de communication, afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays, tout en minimisant l'impact sur les forêts.
FONCIER	Soutenir l'harmonisation et la sécurisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+ et contribuer à la permanence des réductions d'émissions (sécurité juridique) tant pour les porteurs de projets que pour les autres parties prenantes comme les ménages ruraux

DOMAINES GEOGRAPHIQUES

L'initiative CBR+ pour le cycle 2014-2016 ciblera principalement quatre provinces qui sont Bas-Congo, Kinshasa, Bandundu et Equateur. Ce choix est fait en vue d'aligner l'initiative aux zones d'intervention du PMF dans cette première phase. La zone d'intervention constitue une bande d'environ 1500 km de long et 300km de large qui s'étale sur le fleuve Congo, du Bas-Congo à l'Equateur. En effet, cette bande renferme deux grandes zones d'enjeux REDD+ (Cfr annexe 1), dont le bassin d'approvisionnement de Kinshasa (y compris le Bas-Congo et le Bandundu); et la zone d'Equateur.

Existence des projets

De plus, la zone ciblée est marquée par une grande dynamique d'investissements dans le cadre de la REDD+ et d'autres initiatives de développement. Un projet pilote REDD+ et un projet de développement de pôles de croissance sont en train d'être mis en œuvre au Bas-Congo. Au Bandundu y compris Maï-Ndombe, on peut citer plusieurs programmes tels que les projets Puits-Carbone d'Ibi village et REDD+ Sud-Kwamouth exécuté par NOVACEL, le programme de réduction des émissions de Maï-Ndombe en cours de développement sous financement du FCPF de la Banque Mondiale, le projet agroforestier plateau de Batéké financé par l'Union Européenne ainsi que beaucoup d'initiatives sur les alternatives au bois-énergie.

Dans la province de l'Equateur, SNV est en train d'implémenter plusieurs projets liés à l'agriculture et aux énergies renouvelables (biocarburant à base d'huile de palme). Le Ministère de l'agriculture est en train de mettre en œuvre le PARSSA (Programme d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole mené dans trois districts) avec l'appui de la Banque Mondiale. En plus de cela, il y a une forte présence du secteur privé dans l'exploitation agricole (huile de palme par FERONIA, riz par SOCAM) et forestière (SIFORCO, ITB).

Projets et initiatives de la société civile et les communautés locales dans la REDD+

Dans cette région, l'ONG CEDEN (dans l'Equateur et Bandundu) et ADEV (dans le Bas Congo) développent pour le compte de Forest People Program un projet dénommé "« Financement de la

REDD, Droits Humains et Développement Economique pour la Réduction Durable de la Pauvreté des Communautés Forestières en République Démocratique du Congo (RDC)" avec financement du SIDA.

Le Réseau ressources naturelles mène les activités de cartographie participative au profit des communautés de la zone de Bikoro/ Maindombe. De même, la DGPA avec l'accompagnement de Rainforest Fondation/Norvège bénéficie du financement de NORAD (coopération norvégienne) pour le même type d'activités.

L'ONG ERND est présente à Kinshasa avec la fabrication de briquettes améliorées sous financement de PNUD.

SOCEARUCO mène les activités de reboisement dans le site de Masiambo dans la province du Bandundu où il développe également un projet de reboisement et d'introduction des animaux endémiques et en voie de disparition dans 10 ilots du Pool Malebo le long du fleuve Congo dans la ville province de Kinshasa.

Le Centre des Technologies Innovatrices et le Développement Durable « CTIDD » mène les activités de sensibilisation des élèves sur le reboisement et exécute les projets liés aux activités alternatives pour lutter contre le changement climatique et la REDD+ pour les peuples des forêts à Bolomba dans la province de l'Equateur (avec l'appui de CTIDD, WWF).

Le Groupe de Travail Climat-REDD mène, depuis 2009, des activités heuristiques, de plaidoyer et de sensibilisation pour apporter des contributions significatives au processus REDD+ et assurer la participation de la société civile, des communautés locales et peuples autochtones dans le processus REDD+ en RDC avec le financement de Rainforest Fondation Norvège /NORAD.

Le Réseau des Communicateurs de l'Environnement « RCEN » sensibilise toutes les parties prenantes pour assurer l'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique et la REDD+ en RDC avec le financement du PNUD, Conservation International « CI », Bank Information Center et Green Grant Fund.

De manière générale et pendant des années, toute une multitude des projets et initiatives liée directement ou indirectement à la REDD dans cette région, a été menée par la société civile dans ces zones avec l'appui des ONG internationale (RFN-UK, Global Witness, Greenpeace, etc.). Parmi elles, on trouve des initiatives sur la cartographie participative, le renforcement organisationnel des communautés locales et peuples autochtones, la gestion communautaire des forêts, l'amélioration des moyens d'existence, et l'appui à la gouvernance forestière (suivi de l'exploitation illégale des forêts).

SYNERGIES AVEC LE PMF

Les organisations de la société(OSC), ONG et OCB sont nombreuses à chercher les financements pour accompagner les communautés locales et les peuples autochtones dans l'exécution des projets de restauration des écosystèmes. Ce sont ces organisations qui seront des porte-étendards de la mise en œuvre du projet CBR+.

La mise en œuvre du CBR+ dans cette zone pourra ainsi faciliter la création de synergies et de complémentarités avec les acteurs et les programmes de cette zone afin d'assurer la durabilité des actions.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires finaux privilégiés dans le cadre du CBR+ sont les communautés locales et les peuples autochtones dans les zones ciblées. Un accent devra être mis sur l'engagement de groupes sociaux marginalisés, notamment les femmes et les jeunes ruraux.

Ces communautés pourront soumettre leurs propositions de projet dans les conditions prévues par le PMF/CBR+, y compris l'option de se faire accompagner par les ONG localement ancrées et bien appréciées dans leurs milieux. Dans ce cas précis, le rôle des ONG consiste à mettre en œuvre les activités retenues au profit des communautés.

Le besoin des communautés locales et peuples autochtones de l'appui à leur effort de protection de l'environnement est manifesté dans la zone d'intervention du PMF. Il est remarqué partout autour des zones d'habitation les dégradations des écosystèmes dues aux activités anthropiques. Malgré la réponse donnée par les partenaires de développement dans la protection de l'environnement, rien n'arrive à satisfaire ce besoin. Plusieurs initiatives développées par les OSC ne trouvent pas de financement. L'apport de financement CBR+ sera un plus pour ceux qui ne peuvent pas obtenir des fonds de bailleurs travaillant en mode de haut-en-bas.

Afin de garantir l'engagement plein et efficace des peuples autochtones au CBR+ et d'assurer les principes d'égalité des sexes, ce Plan de pays du CBR+ met de côté un pourcentage minimal des fonds du CBR+ pour les peuples autochtones, les groupes de femmes et les jeunes.

DESCRIPTION DE LA STRATEGIE

5.1. Objectifs et justification

L'objectif global de l'initiative CBR+ en RDC est d'une part de renforcer l'engagement des communautés locales et des peuples autochtones ainsi que des organisations de la société civile dans le cadre de la REDD+, notamment au travers du micro-financement d'activités locales alignées à la Stratégie cadre nationale REDD+. L'objectif est d'autre part de contribuer à la mise en œuvre de la REDD+ en soutenant des initiatives de développement durable des communautés locales y compris les PA visant la réduction de la déforestation et dégradation de la forêt ainsi que celle de la pauvreté.

Cet engagement vise le renforcement des capacités des acteurs de manière équitable entre les femmes, les hommes et les jeunes ainsi que les groupes marginalisés, à la base afin de contribuer à la mise en œuvre de la REDD+ et d'alimenter en même temps le dialogue national sur la REDD+.

De manière spécifique, le CBR+ poursuit les quatre objectifs spécifiques suivants :

Objectif spécifique 1 (OS1) : Promouvoir l'engagement des communautés locales et des peuples autochtones dans la REDD+ par le renforcement de leur conscience et capacité dans la mise en œuvre des priorités de la Stratégie cadre nationale REDD+.

Le processus REDD+ se veut inclusif et participatif. Il implique plusieurs parties prenantes dont les communautés locales et les peuples autochtones. Ces dernières (communautés locales et peuples autochtones) jouent un rôle très important dans les zones forestières ; leur subsistance dépend en grande partie de la forêt.

La stratégie REDD+ cadre nationale de la RDC est une politique de développement rural intégré dont les retombées doivent toucher en premier les communautés locales et les peuples autochtones. Au stade actuel, la majorité de ces communautés n'a pas encore pris conscience des enjeux de la REDD+. De plus, ces dernières accusent encore des déficits de capacités pour pouvoir participer pleinement et bénéficier des retombées de la REDD+. Il apparaît nécessaire dès lors de renforcer leur conscience sur les liens entre les activités exercées par elles et la forêt ainsi que leurs conséquences sur le vécu quotidien. Une fois conscientisées, il sera nécessaire de leur donner les capacités pour atténuer l'impact de ces activités sur leur forêt. Le but est d'amener les communautés d'adopter des attitudes REDD+ dans leurs activités quotidiennes. Ce renforcement permettra également aux communautés d'améliorer leur participation dans les programmes REDD+.

Par rapport au programme de micro-financements (PMF), cet objectif est en lien direct avec l'objectif de la Stratégie de PMF de la RDC (objectif numéro 10). Ce dernier se rapporte à l'amélioration et au renforcement des capacités des OSC (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) à s'engager dans des processus consultatifs, à l'application de la gestion des connaissances pour assurer des flux d'information adéquats, la mise en œuvre des recommandations des conventions, et suivre et évaluer les impacts environnementaux et leurs tendances.

Objectif spécifique 2 (OS2) : Appuyer l'expérimentation à l'échelle des communautés locales et peuples autochtones sur des méthodes, des approches et des outils nécessaires pour la mise en œuvre de la REDD+, y compris la planification et gestion des ressources naturelles.

Le processus REDD+ en RDC a connu des avancées remarquables avec la validation de la Stratégie cadre nationale REDD+. Au stade actuel, ce processus se trouve dans une phase transitoire entre la préparation et l'investissement. Pour y arriver, l'implication des communautés locales et les peuples autochtones, y compris les groupes marginalisés, comme les femmes et les jeunes, dans cette phase est très importante. En effet, ces dernières ont la connaissance traditionnelle et les expériences pour mettre en œuvre des approches, mécanismes et outils dont les résultats permettront ainsi de générer des savoir-faire locaux, des leçons et de nourrir des réflexions sur les réformes au niveau local.

L'objectif spécifique 2 s'aligne avec la Stratégie cadre nationale REDD+ au niveau de deux piliers : Aménagement du territoire (AT) et Foncier parce que l'un des objectifs du processus est de mettre en œuvre des réformes dans des secteurs clés ayant un impact sur la forêt comme l'Aménagement du Territoire, le foncier etc.

Les différents plans stratégiques du PMF n'ont pas prévu des activités liés aux réformes sectorielles. L'OS2 du CBR+ vient ainsi en complément au PMF sur les aspects aménagement et foncier.

Objectif spécifique 3 (OS3) : Appuyer les activités pilotes REDD+ au niveau des communautés locales et peuples autochtones visant directement la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière, et la réhabilitation des forêts en utilisant une approche sensible au genre.

Comme évoqué ci haut (Cfr. OS2), la phase de transition du processus REDD+ prévoit la mise en œuvre de la REDD+ à travers des activités concrètes qui s'adressent aux moteurs directs de la déforestation telles que décrites ci-dessus. Cet objectif vise donc l'expérimentation par les communautés et les peuples autochtones au niveau local.

Par rapport au pilier Agriculture, l'OS3 est en lien avec l'axe stratégique « promotion des techniques agricoles améliorées écologiquement intensives et le développement de filières durables et performantes ». Quant au pilier énergie, l'OS3 se rallie aux aspects relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la promotion de sources et combustibles alternatifs.

Par rapport au pilier forêt, les activités de CBR+ se rapportent à l'axe stratégique gestion durable, conservation des stocks de carbone et l'accroissement des stocks de carbone (afforestation, régénération naturelle assistée et le reboisement).

L'OS3 se lie avec les objectifs immédiats 3, 5 et 7 du PMF qui traitent respectivement :

- Promotion, développement et transfert des technologies à faible production des gaz à effet de serre au niveau communautaire, comme le biogaz et les biocarburants
- Soutien à la conservation et à la valorisation des stocks de carbone grâce à une gestion durable des ressources naturelles et, adaptation au changement climatique (Agroforesterie et reboisement communautaire)
- Réduction des pressions sur les ressources naturelles dues à l'utilisation prolongée des terres, comme la réorganisation des systèmes agricoles et promotion des technologies d'énergie renouvelable par le reboisement aux fins de bois de chauffe, foyers améliorés à usage domestique et carbonisation améliorée.

Objectif Spécifique 4 (OS4) : Documenter et partager les connaissances, les expériences et les bonnes pratiques locales sur la REDD+, afin d'alimenter le dialogue nationale et la mise en œuvre sur la REDD+.

Le processus REDD+ prévoit dans sa phase d'investissement l'implémentation de projet pilotes afin de générer des informations et enseignements utilisables dans la phase de mise en œuvre. Les expérimentations ainsi réalisées par ces communautés vont générer des connaissances et bonnes pratiques et d'autres leçons en matière de lutte contre la déforestation ; lesquelles seront capitalisées dans l'élaboration de la stratégie nationale et la mise en œuvre du processus REDD+ dans une plus large échelle. Par ailleurs, ces expérimentations sont aussi utiles dans le cadre du renforcement de leurs capacités de mise en œuvre de la REDD+ et de l'appropriation du processus

au niveau local. Ainsi, il s'agira de capitaliser, documenter et puis diffuser largement les enseignements obtenus.

L'OS 4 est lié aux objectifs du PMF à travers le renforcement des capacités dans l'exécution des projets. Les bénéficiaires seront formés en capitalisation des expériences acquises au cours de l'exécution des projets et la formation les aidera à identifier les réussites et les échecs des activités et en tirer les leçons apprises pour partager avec d'autres bénéficiaires.

5.2. Résultats et Indicateurs

Le tableau 3 ci-dessous reprend les résultats et les indicateurs potentiels pour l'initiative

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible
Objectif spécifique 1 (OS1) : Promouvoir l'engagement des communautés locales et des peuples autochtones dans la REDD+ par le renforcement de leur conscience et capacité dans la mise en œuvre des priorités de la Stratégie cadre nationale REDD+.			
Résultat 1.1 : Les communautés locales et les peuples autochtones sont mieux préparés et informés pour aligner leurs efforts de développement à la REDD+	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des COLO et PA (représentants ou villages/clans,) engagés dans les initiatives REDD+ - Nombre d'organisations communautaires techniquement renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible préparation, engagement et implication des COLO et PA dans la REDD+ - Faibles capacités organisationnelles sur des questions de REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> - COLO et PA - Administration - OSC
Résultat 1.2 : Les communautés et les peuples autochtones et autres groupes marginalisés, comme les femmes et les jeunes, disposent des capacités sur les outils de gouvernance de la REDD+ (tels que sur le CLIP, systèmes de paiements pour des services environnementaux, systèmes de partage des bénéfices, gestion des conflits sur ressources naturelles, mesures anti-corruption et le Mécanisme des plaintes et de Recours)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des représentants (ventilés par sexe) des COLO et PA formés sur les questions de CLIP, REDD+, de gestion des conflits, des systèmes de partage des bénéfices, des mesures de transparence et anti-corruption, Mécanisme des plaintes et de recours - Nombre des plaintes enregistrées et traitées auprès d'Ombudsman (mécanisme de règlement des plaintes mis en place de manière participative) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faibles capacités des COLO et PA sur les questions de gouvernance de la REDD+ - Ignorance du principe CLIP - Multiplicité de conflits communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - COLO et PA - Administration - OSC
OS2 : Appuyer l'expérimentation à l'échelle des communautés locales et peuples autochtones sur des méthodes, des approches et des outils nécessaires pour la mise en œuvre de la REDD+, y compris la planification et gestion des ressources naturelles.			
Résultat 2.1 : Des méthodes, outils et approches	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils et de méthodes d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> Absence des processus de 	<ul style="list-style-type: none"> -COLO et PA - OSC

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible
d'aménagement du territoire au niveau local avec des objectifs REDD+ sont développés et expérimentés avec communautés locales et peuples autochtones, y compris les groupes marginalisés, comme les femmes et les jeunes.	<p>du territoire développés et expérimentés au niveau local</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des concessions des forêts des communautés locales aménagées et attribuées - Les terroirs et espaces communautaires sécurisés 	<p>micro-zonages et de cartographie participative dans la région CBR+ à l'exception de quelques activités mineures à titre expérimental</p>	-Administration
Résultat 2.2 : En utilisant une approche sensible au genre, des méthodes, outils et approches de gestion du foncier au niveau local sont développés et expérimentés, y compris leur démonstration des bénéfices REDD+ associés.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des communautés dont les droits fonciers et l'utilisation des forêts sont identifiés et cartographiés (ventilées par sexe) - Nombres des communautés avec des concessions forestières des communautés locales (CFCL) fonctionnelles -nombre d'hectares de terroirs et espaces communautaires sécurisés - Nombre d'outils et des méthodes de gestion du foncier développés et expérimentés au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> - Superposition des droits et des titres fonciers - Conflits fonciers - Absence de repères et d'approches de sécurisation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - COLO et PA - OSC -Administration
OS3 : Appuyer les activités pilotes REDD+ au niveau des communautés locales et peuples autochtones visant directement la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière, et la réhabilitation des forêts en utilisant une approche sensible au genre.			
Résultat 3.1 : Des pratiques agricoles alternatives et innovantes, à faible impact sur la déforestation, sont expérimentées au niveau communautaire de manière équitable entre les femmes et les hommes.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares des forêts préservées du fait des pratiques agricoles à faible impact - Nombre d'hectares soumis à l'agroforesterie - Nombre d'hectares soumis à l'agriculture sédentaire - Nombre des expériences fonctionnelles des pratiques agricoles alternatives et innovantes, à faible impact sur la déforestation 	<ul style="list-style-type: none"> -Pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis - Pratique agricole à faible rendement sur des grandes surfaces 	<ul style="list-style-type: none"> -COLO et PA - OSC - Administration - Privé

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible
Résultat 3.2 : Des initiatives de gestion durable du stock de carbone forestier et de réhabilitation des forêts dégradées sont testées par les communautés et peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares des forêts boisés ou reboisés - Superficie des terroirs concernés par la conservation communautaire - Superficie des terroirs sur lesquels porte la régénération assistée 	<ul style="list-style-type: none"> - Faibles initiatives de conservation communautaire dans la zone - Trop peu d'initiatives de reboisement / boisement - Non prise en compte de la dimension carbone dans la conservation communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> -COLO et PA -OSC - Administration
Résultat 3.3 : Des initiatives portant sur l'efficacité énergétique et la production durable de combustibles alternatifs sont expérimentées.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des personnes sensibilisées sur les combustibles alternatifs (ventilé par sexe) - Nombre des personnes formées sur les techniques de carbonisation améliorée (ventilé par sexe) - Nombre des foyers des sources d'énergies alternatives expérimentées, adoptées et utilisées par les COLO et PA 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique de carbonisation à grande échelle - Absence de vulgarisation et de sensibilisation sur les combustibles alternatifs 	<ul style="list-style-type: none"> -COLO et PA -OSC -Administration -Une attention particulière sur les femmes et les jeunes
Résultat 3.4 : Des projets de moyens de subsistance alternatifs compatibles avec la gestion durable des forêts et la REDD+ sont développés et testés.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités alternatives développées limitant la pression sur la forêt mises en œuvre - Nombre des ménages utilisant la technique de salaison des poissons comme moyen de conservation - Nombre d'activités alternatives développées limitant la pression sur la forêt mises en œuvre intégrant les aspects genre dans leur conception et dans leur mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte dépendance des COLO et PA de la forêt - Déforestation croissante due au besoin de conservation des poissons pêchés. 	<ul style="list-style-type: none"> - COLO et PA -OSC
OS4 : Documenter et partager les connaissances, les expériences et les bonnes pratiques locales sur la REDD+, afin d'alimenter le dialogue nationale et la mise en œuvre sur la REDD+.			
Résultat 4.1 : Les forums	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des plateformes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 	<ul style="list-style-type: none"> -COLO et PA

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible
d'échange d'expériences entre bénéficiaires et parties prenantes sont organisés y compris les groupes marginalisés, comme les femmes et les jeunes, sont organisés.	d'échanges des connaissances mises en place	connaissances endogènes et meilleures pratiques locales ne sont ni échangées ni partagées	- OSC -Administration
Résultat 4.2 : Les documents de gestion des connaissances sont développés.	- Nombre des documents de gestion des connaissances traditionnelles compilés et partagés - Nombres des outils de renforcement de capacités sur les connaissances, les expériences et les bonnes pratiques locales testés	- Les connaissances endogènes et les meilleures expériences locales ne sont pas documentées	- COLO et PA - OSC - Administration

5.3. Propositions d'activités.

Pour chaque résultat visé, la stratégie CBR+ propose sans être exhaustif, les activités pertinentes dont voici la liste.

Tableau 4 rattachant les objectifs définis aux activités à mettre en œuvre ainsi qu'aux résultats à atteindre

Résultats
<i>Objectif spécifique 1 (OS1) : Promouvoir l'engagement des communautés locales et les peuples autochtones par le renforcement de leur capacité dans la mise en œuvre des priorités de la Stratégie cadre nationale REDD+.</i>
Résultat 1.1 : Les communautés locales et les peuples autochtones sont mieux informées pour aligner leurs efforts de développement à la REDD+
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les organisations communautaires sur la notion de déforestation et la dégradation des forêts et sur des potentielles activités pour les réduire ; • Renforcer les capacités des communautés locales, PA et structures locales sur les problématiques REDD+ et la Stratégie cadre nationale.
Résultat 1.2 : Les communautés, les peuples autochtones et autres groupes marginalisés, comme les femmes et les jeunes, disposent des capacités sur les outils de gouvernance de la REDD+ (tels que sur le CLIP, systèmes de paiements pour des services environnementaux, systèmes de partage des bénéfices, gestion des conflits sur ressources naturelles, mesures d'Anti-corruption et le Mécanisme de plaint et de Recours)
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les communautés locales et les PA sur le principe du CLIP (Consentement libre et Informé au Préalable) et assurer sa mise en application (exemple : soutenir le développement des processus ou protocoles du CLIP reposant sur la collectivité); • Appuyer les communautés locales et PA dans la résolution des conflits liés à la conservation

et à la gestion des forêts (exemple : soutenir les communautés afin de concevoir ou tester des méthodes de résolutions de conflits qui pourraient être utilisés pour mitiger ou résoudre des conflits liés aux forêts et à la REDD+) ;

- Assurer la formation des expertes et des jeunes des communautés et des peuples autochtones sur la planification, le suivi et l'évaluation participative des activités REDD+ ;
- Mettre en œuvre des approches et activités qui visent l'intégration du genre dans le processus REDD+ ;
- Faciliter l'élaboration participative des mécanismes ou systèmes de partage des bénéfices inclusives

OS2 : Appuyer l'expérimentation à l'échelle des communautés locales et peuples autochtones sur des méthodes, des approches et des outils nécessaires pour la mise en œuvre de la REDD+, y compris la planification et gestion des ressources naturelles.

Résultat 2.1 : Des méthodes, outils et approches d'aménagement du territoire au niveau local et avec des objectifs REDD+ sont développés et expérimentés.

- Réaliser un microzonage participatif et cartographie participative (exemple : réaliser des plans de gestion simples dans les concessions des forêts des communautés locales, cartographier les territoires ancestraux et droits des communautés) ;
- Assurer le suivi forestier participatif (exemple : soutenir les initiatives communautaires afin d'apprendre, essayer ou prouver les méthodes de suivi forestier participatif)

Résultat 2.2 : Des méthodes, outils et approches de gestion du foncier au niveau local sont développés et expérimentés, y compris leur démonstration des bénéfices REDD+ associés.

- Identifier et harmoniser les divers types de droits fonciers pour les femmes et les hommes à l'échelle du terroir villageois basée sur la cartographie participative.
- Développer et tester des approches concrètes de sécurisation foncières ;
- Promouvoir les approches de gestion foncière sensibles au genre

OS3 : En utilisant une approche sensible au genre, appuyer les activités pilotes REDD+ au niveau des communautés locales et peuples autochtones visant directement la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière, et la réhabilitation des forêts.

Résultat 3.1 : Des pratiques agricoles alternatives et innovantes, à faible impact sur la déforestation, sont expérimentées au niveau communautaire, y compris équitablement entre les femmes et les hommes.

- Développer des modèles agricoles durables à faible impact sur la forêt, (agroforesterie, intensification, engrais verts, intégration agriculture élevage...)
- Appuyer les micro-crédits agricoles communautaires pour financer l'acquisition des semences à haute rendement et résistante aux maladies et les outils appropriés

Résultat 3.2 : Des initiatives de gestion durable du stock de carbone forestier et de réhabilitation de forêts dégradés sont testées par les communautés et peuples autochtones.

- Initier et appuyer des activités de conservation communautaire
- Encourager la restauration des espaces et paysages dégradés
- Soutenir la mise en défens (régénération naturelle assistée)
- Appuyer le boisement.
- Soutenir le reboisement/l'afforestation.

Résultat 3.3 : Des initiatives portant sur l'efficacité énergétique et la production durable de combustibles alternatifs sont expérimentées.

- Promouvoir et vulgariser l'utilisation des énergies alternatifs (exemple : biogaz, briquettes de biomasses, bio-carburant, foyers/fours améliorés, panneaux solaires et d'autres sources d'énergies durables)
- Encourager et vulgariser la technique de carbonisation améliorée.

Résultat 3.4 : Des projets de moyens de subsistance alternatifs compatibles avec la gestion durable des forêts et la REDD+ sont développés et testés.

- Appuyer la mise en œuvre de nouvelles techniques d'agriculture durable
- Développer des activités alternatives limitant la pression sur la forêt
- Encourager l'utilisation des techniques de conservation des produits alimentaires autre que le fumage (exemple : salaison des poissons)
- Développer l'élevage et la pisciculture ou aquaculture et l'apiculture

OS4 : Documenter et partager les connaissances les expériences et les bonnes pratiques locales sur la REDD+, afin d'alimenter le dialogue nationale et la mise en œuvre sur la REDD+.

Résultat 4.1 : Les forums d'échange d'expériences entre les bénéficiaires et parties prenantes, y compris les groupes marginalisés, comme les femmes et les jeunes, sont organisés.

- Développer des réseaux communautaires ou des plateformes de partage des bonnes pratiques et connaissances endogène liée à la REDD+
- Faciliter les voyages d'échange entre les communautés concerné

Résultat 4.2 : Les documents de gestion des connaissances sont développés.

- Accompagner les COLO et PA dans la compilation, l'élaboration et partage des documents de gestion de connaissances traditionnelles et des approches sur la gestion forestière
- Capitaliser et documenter les lésons et expériences appris dans la mise en œuvre des projets

6. Sélection des microprojets CBR+

Le processus de sélection des projets, suivra la démarche du PMF/REDD+, se déroulera en cinq étapes principales:

1. Large diffusion de l'information sur le démarrage des activités du projet CBR+ via les canaux habituels du PMF (Internet, presse écrite, radios...). Les radios locales pourront être mises à contributions. Après la publication par les canaux habituels, des visites de sensibilisation large seront organisées dans les provinces retenues par l'équipe technique consultatif du CBR+, les organisations de la société civile, les groupes des femmes, les groupes des jeunes et les organisations paysannes ;
2. Les communautés locales appuyées au besoin par des ONG localement ancrées soumettent des ébauches (concept note de deux pages maximum), budget du projet y compris. Le groupe technique consultatif travaille pour améliorer les concepts notes des communautés. Les concepts notes sont soumis à l'équipe technique pour présélection ;
3. L'équipe technique (ONU-REDD et PMF) présélectionne les projets de concepts note sur la base de leur pertinence par rapport au CBR+ ;

4. Les projets présélectionnés sont invités à soumettre des propositions technico-financières détaillées en suivant le canevas proposé. Les propositions devront être soumises dans les 45 jours après invitation ;
5. Suite à la réception des propositions techniques détaillées, le comité de pilotage se réunit et sélectionne sur la base des critères mentionnés ci-dessous les microprojets à financer. La grille de sélection qui sera utilisée se trouve en annexe 3 du présent document.

Critères de sélection de projet

La sélection des projets est basée sur :

- L'importance stratégique de la proposition du projet par rapport au Cadre de résultats de ce Plan de pays du CBR+ (prise en compte des groupes vulnérables) ;
- La valeur du projet à renforcer les capacités organisationnelles et techniques au niveau local pour mener un développement axé sur des objectifs REDD+ ;
- Le potentiel du projet à produire des bonnes pratiques reproductibles au niveau local ;
- Le potentiel du projet à façonner des orientations pour la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national;
- Propositions qui capitalisent sur de programmes et d'autres projets locales, en les aidants à intégrer les dimensions REDD+.
- Propositions qui répondent aux principes de l'égalité des sexes, favorise la participation équitablement des femmes et des hommes, et encourage la participation des jeunes, et ainsi les groupes marginalisés.

Les projets CBR+ ne financent pas:

- Des projets qui visent à générer des **crédits carbone**s destinés aux marchés
- Les matériaux et consommables pour la mise en œuvre du projet seront acceptés, mais pas **les équipements** tels que (voitures, bâtiments, et autres matériels infrastructurels)
- Des projets spécifiques pour le **secteur privé**
- Des projets **non liés** à la Stratégie Cadre Nationale REDD+
- Des projets d'**éco-tourisme**
- Des activités qui incluent la **coupe des arbres**
- Le **prolongation** des projets existants
- Les voyages **internationaux**

7. Modalités de mise en œuvre.

Les modalités d'exécution sont inspirées des directives opérationnelles du PMF de la RDC. La gouvernance de la présente stratégie repose sur trois organes ; le comité national de pilotage, le coordonnateur national et le comité technique consultatif. Chaque organe a un rôle, une composition et selon les cas un mode de fonctionnement spécifique.

LE COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DU CBR+ (CNP/CBR+):

Le CNP est responsable de l'examen, de la sélection et de l'approbation des projets, et de veiller à leur qualité technique et de fond en ce qui concerne les objectifs stratégiques du CBR+. En

collaboration avec le CN, le CNP contribue au développement de la stratégie nationale du programme en conformité avec le document correspondant de la phase opérationnelle du projet et des priorités environnementales nationales, de la stratégie nationale REDD+, et supervise sa mise en œuvre. Les membres du CNP sont appelés à soutenir le programme national dans la mobilisation des ressources et dans l'intégration des leçons apprises et les succès du CBR+ dans la planification du développement national et l'élaboration des politiques. Les membres du CNP sont encouragés à participer aux visites de présélection des sites des projets et dans le suivi et évaluation de ceux-ci.

Le CNP peut également constituer des groupes consultatifs techniques (GTC) avec un pool d'experts volontaires sur appel à servir comme un sous-comité technique, pour l'examen des propositions et en relation avec des domaines spécifiques de la programmation et du développement de partenariats. Le groupe peut également être chargé par le CNP à fournir des conseils techniques spécifiques dans des domaines spécialisés tels que la mesure du carbone, les paiements pour services éco-systémiques, la commercialisation et la certification des produits, et d'autres domaines pertinents. En outre, les GTC peuvent également être formés à la demande des bailleurs de fonds et de cofinancements mobilisés pour le programme national. La composition détaillée du CNP est à l'annexe 4 du présent document.

Les membres y participent pour une période de deux ans renouvelable une fois.

Le Comité de pilotage se réunit deux ou trois fois par an. Deux missions de suivi par an.

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU SGP ET L'ÉQUIPE SGP/ CBR+

Il est le staff recruté par le PNUD. Dans le cas présent, le CN du PMF assure aussi la coordination du CBR+. Il est le principal responsable de la gestion du programme national CBR+. Il doit s'assurer que les subventions et les projets répondent aux critères du FEM et du SGP. Les fonctions principales du CN comprennent notamment: (i) d'aider les OSC dans la formulation de propositions de projet, (ii) assurer le secrétariat du CNP, (iii) d'assurer le bon suivi-évaluation des programmes, y compris les visites périodiques du site du projet; (iv) la mobilisation des ressources, (v) la communication et la diffusion de l'information du CBR+, et (vi) le rapport général au CPMT, l'UNOPS, en répondant à des audits, et d'autres tâches tel que stipulé dans leur mandat. Il est assisté par l'équipe du PMF et aussi de l'équipe REDD+.

Il sera aidé dans sa fonction par un assistant. De plus pour les questions liées à la REDD+, le coordonnateur national pourra recourir à l'équipe de REDD+ du PNUD pour l'appuyer dans sa tâche.

LE GROUPE TECHNIQUE CONSULTATIF(GTC).

Comme dans le cas du PMF, un groupe technique consultatif sera constitué par le Comité national de pilotage. Cette constitution se fera sur recommandations du coordonnateur national du PMF/CBR+. Le CN propose des CV de personnes suffisamment compétentes sur les questions environnementales de manière générales et de manière spécifique sur les questions REDD+ et le CNP se chargera de les sélectionner. Les personnes figurant dans ce comité sont volontaires mais recevront des motivations occasionnelles liées à la tâche.

Le GTC se réunit chaque fois que le CN trouve des sujets pertinents comme lors de la présélection des microprojets.

Les modalités d'exécutions sont inspirées des directives opérationnelles du PMF de la RDC. Toutes les questions qui ne se trouvent pas dans les lignes présentées ci haut devront se référer à ce document.

MECANISME DE FINANCEMENT

Il obéira au principe du paiement basé sur les résultats. Cependant, les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités doivent être entièrement disponibles ; les petites associations et ONG locales ont des ressources financières limitées, leurs capacités de préfinancement d'activités restent très limitées.

Ainsi, une fois le microprojet définitivement retenu, le Coordonnateur national du programme le notifiera aux responsables des ONG/associations bénéficiaires. Il s'en suivra la signature de l'accord de financement qui reprendra les principes émis dans ce chapitre. Les bénéficiaires pourront ensuite décaisser les montants de façon chronologique suivant.

- 1^{ère} tranche : 40% à la signature du contrat de financement
- 2^{ème} tranche : 30% après justification de 80% de la première tranche (après 6-7 mois)
- 3^{ème} tranche : 30% à la justification de 100% de la première et deuxième tranche et après avoir atteint les résultats (après 13 mois).

En dehors des considérations ci-dessus, les principes et règles appliqués dans le PMF s'y appliquent aussi.

8. Suivi-Evaluation

Le suivi-évaluation des projets sera participatif. Il est conduit par l'organisation bénéficiaire avec les orientations de l'équipe PMF/CBR+ et le possible appui des personnes ressources spécialisées dans le domaine. Ces personnes comprennent le consultant en suivi-évaluation et un membre du Comité de Pilotage CBR+. Les représentants des communautés bénéficiaires au nombre de 2 ou 3 sont associés à l'exercice. Le budget de cette activité est inclus dans le financement du projet.

L'équipe technique effectuera une visite de supervision quelques temps après décaissement. La période sera déterminée au cas par cas.

Au niveau des ONG promotrices des projets et les communautés bénéficiaires, les résultats, les indicateurs de performance et les moyens de vérification seront présentés dans les propositions et renseignés dans les rapports d'avancement du projet. Chaque rapport d'avancement présenté à la fin de chaque tranche de financement cumulera les avancées obtenues depuis le début du projet tant sur le plan des activités (résultats) que sur les aspects financiers.

Une évaluation à mi-parcours ainsi qu'une évaluation finale participative seront faites pour chaque projet par l'équipe du suivi-évaluation annoncée ci-haut.

A l'occasion des évaluations mi-parcours et finales et au regard des performances obtenues du projet, l'équipe technique pourra proposer au comité de pilotage de continuer ou non le financement des activités du projet.

Les rapports de revue à mi-parcours et finals seront envoyés à l'équipe technique.

L'annexe 5 résume les activités prévues dans le suivi & évaluation.

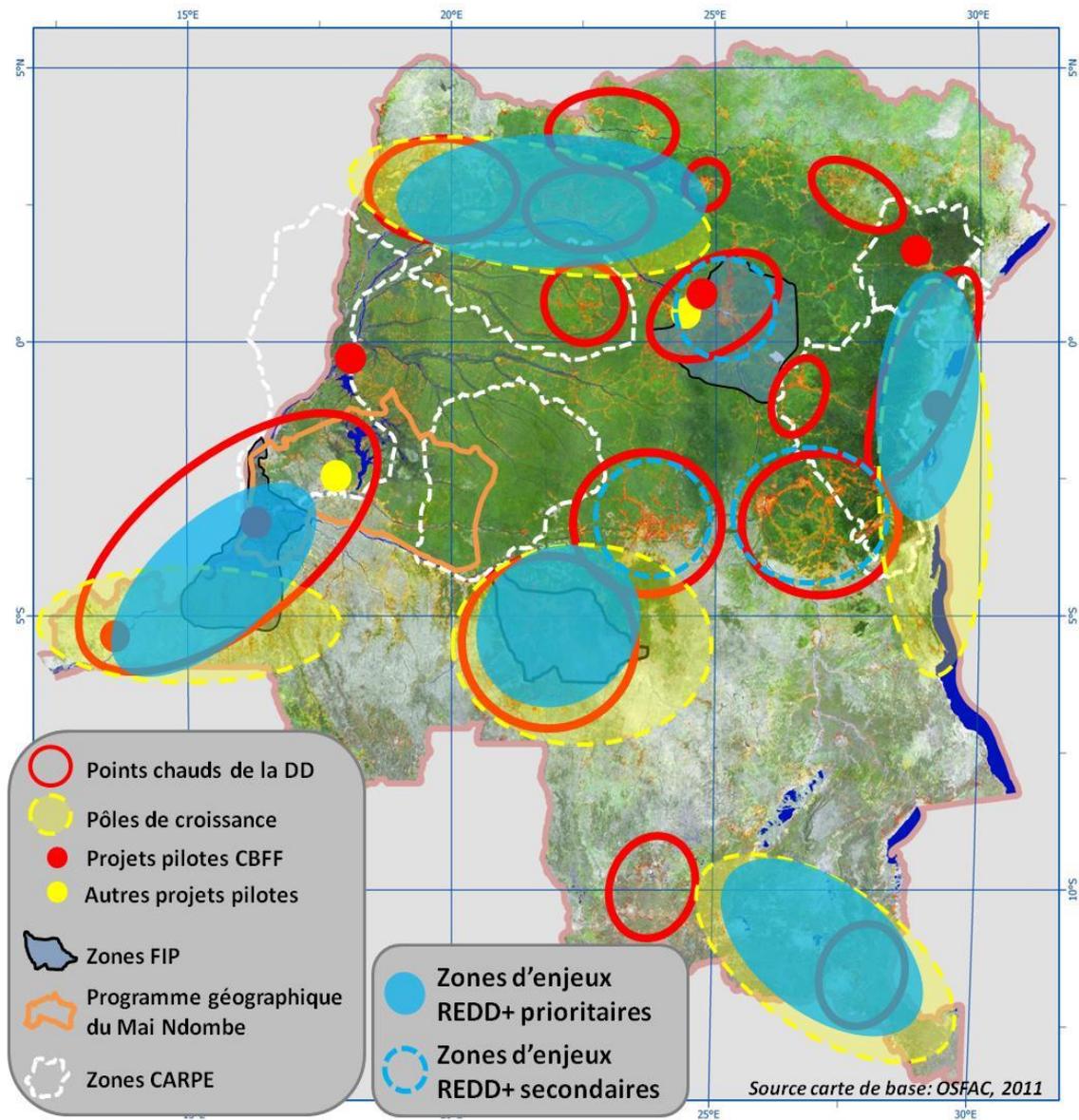
RENFORCEMENT DES CAPACITES :

Sont concernés : les membres du comité de pilotage, les membres du groupe technique consultatif, et les membres du projet. Un consultant sera recruté à cette fin.

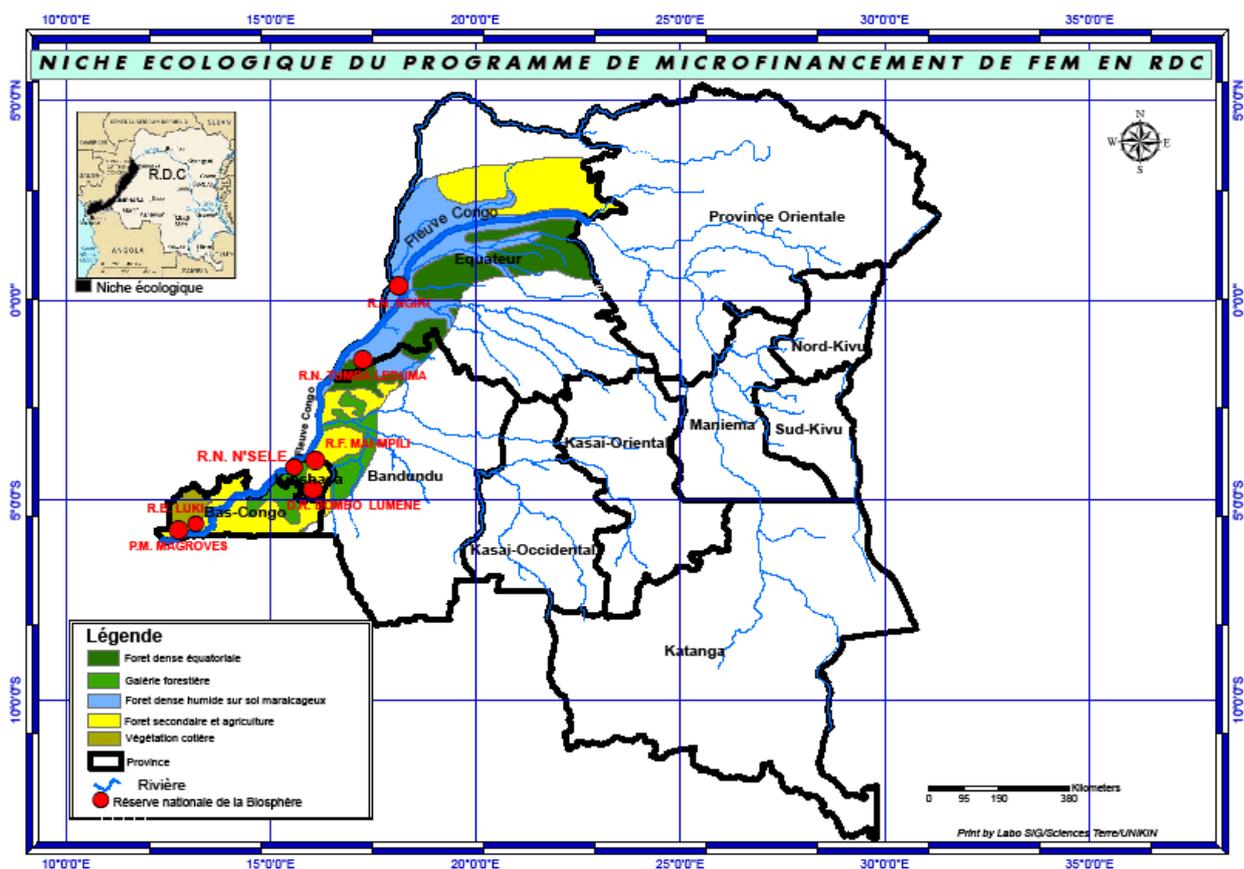
Les partenaires du projet bénéficieront d'une formation de gestion de projet et gestion des connaissances.

9. ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTE DES ZONES D'ENJEUX REDD+



ANNEXE 2 : ZONE D'INTERVENTION DU SGP (PHASE OPERATIONNELLE 5 (OP5)).



ANNEXE 3: GRILLE DE SELECTION

Critères	Base de cotation	Cotations attribuées			
		C1	C2	C3	Moy
Alignement de la proposition avec le Cadre de résultats du Plan Pays CBR+; Respect du canevas de rédaction des propositions micro-projets - Est-ce que le plan est respecté ?	5				
Pertinence des activités proposées pour réaliser les résultats. - Les activités permettent-ils de réaliser les résultats ? - Les activités proposées sont-elles nécessaires ? - Y a-t-il des activités essentielles mais absentes ? - Les activités prendront-elles en compte la REDD+ ?	10				
Lien établi entre objectifs et résultats du projet avec le processus REDD+ en RDC - Le projet va-t-il contribuer à renforcer l'engagement des communautés et peuples autochtones à la REDD+ ? - Est-ce qu'il a des liens solides avec la problématique de la déforestation et la dégradation forestière ? - Comment le projet peut-il contribuer à réduire la	20				

Critères	Base de cotation	Cotations attribuées			
		C1	C2	C3	Moy
<p>déforestation et ou la dégradation de la forêt ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valeur ajoutée directe du projet avec la REDD+ et la déforestation est-elle clairement démontrée ? - Est-ce que des activités de prise de leçons sont prévues ? 					
<p>Cadrage des interventions par rapport aux priorités zonales et thématiques ciblées (Adaptation au contexte local).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les priorités thématiques sont-elles conformes à celles reconnues dans la zone géographique ciblée? - Les zones géographiques correspondent-ils aux priorités retenues pour le CBR+ RDC ? - Le projet sert-il pour intégrer les dimensions REDD+ sur des projets et activités locales préexistantes ? 	10				
<p>Endossement et participation du projet par les communautés locales, les groupes des autochtones et/ou par l'ONG de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet repose-t-il sur un soutien communautaire large? - Est-ce l'ONG ou l'association locale qui veut la mettre en œuvre est localement bien ancrée ? - Quel est le niveau de participation des communautés ? 	10				
<p>Capacités de l'organisation/association à mettre en œuvre le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combien d'année l'ONG/l'association mène -t-elle des activités liées au secteur forêt/environnement ? - Quelle est l'expérience de l'ONG avec la REDD+ et la foresterie ? - L'ONG/association a-t-elle une expérience de travail avec les nations unies et particulièrement le PNUD ? - Les staffs positionnés (pour délivrer les services) ont-ils les qualifications techniques et l'expérience requise ? 	5				
<p>Approche proposée pour l'intégration et l'inclusion des jeunes, femmes et autochtones.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le genre est-il suffisamment pris en compte ? - Qu'en est-il de l'inclusion des groupes autochtones et des autres groupes marginalisés? 	15				
<p>Pertinence de la stratégie de pérennisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie de pérennisation est-elle claire ? - La stratégie est-elle réaliste ? 	10				
<p>Contributions des bénéficiaires clairement mentionnée et traduite dans le budget.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel est le pourcentage de contribution financière des communautés bénéficiaires ? - Quelles sont les autres formes de contributions des communautés ? 	5				
<p>Réalisme dans la proposition de budget.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les dépenses reflètent la réalité ? - Est-ce les dépenses ne sont pas surestimées ? - Quelle est la part des dépenses allouées directement aux communautés ? 	10				

Critères	Base de cotation	Cotations attribuées			
		C1	C2	C3	Moy
Total	100				

ANNEXE 4: COMPOSITION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DU CBR+ (CNP/CBR+)

La base du comité national de pilotage est celui du PMF auquel il est rajouté ou retranché des membres. Le tableau ci-dessous donne la composition des deux CNP. Origine de membres :	Actuel CNP (du PMF)	Pro-CBR+ CNP	Observations
ONG-Développement	2	3	Dont 2 du PMF
Académiques	5	1	
Média	1	1	
Gouvernement	1	1	
Peuples autochtones	2	1	
PNUD	1	1	
UN-REDD	-	1	
CN-REDD+	-	1	
Groupes thématiques REDD+	-	2	
Total	12	12	

ANNEXE 5: ACTIVITES DE SUIVI & EVALUATION.

Principales activités de S & E	Responsables	Calendrier
Suivi participatif des projets	Les bénéficiaires	Durée du projet
Etat d'avancement sur les activités du projet	Coordination SGP	Chaque mois
Collecte des données de base	Les bénéficiaires, Les ONG/Associations	A la préparation de note conceptuelle et préparation de la proposition du projet
Rapportage technico financière trimestriel	Les ONG/Associations promoteurs	Tous les trimestres
Plan de travail du projet	Les ONG promoteurs et les bénéficiaires	Durée du projet
Visites de supervision sur les sites des projets.	Equipe technique, Comité de pilotage. Comités technique consultatif.	Avant l'approbation du projet et après chaque décaissement (Equipe technique) et selon le

		besoin
Evaluation à mi-parcours	Equipe ad hoc,	A mi-parcours
Evaluation finale du projet	Equipe ad hoc,	Après l'achèvement des activités du projet
Rapport final du projet	Les bénéficiaires	Après l'achèvement des activités du projet
Rapportage du programme ²	Equipe technique	Chaque semestre

Chronogramme

Date	Activité	Commentaire
	Validation du plan du pays	Comité de pilotage SGP CBR+
23 février 2015	Appel de proposition pour projet renforcement de capacités de CBR+	SGP
13 mars 2015	Date limite pour appel d'offre	Montant de 50 000 USD maximum
20 mars 2015	Date limite pour le Comité de pilotage pour choisir ONG	
27 mars 2015	Date limite pour la signature de contrat avec l'ONG	
27 mars 2015	Appel à proposition (Note concept et projets)	ONG choisi avec soutien GTC/ SGP
22 mai 2015	Date de clôture de soumission	
29 mai 2014	Examen et pré-sélection par GTC	
Xx juin 2015	Réunion de Comité de Pilotage SGP CBR+	Sélection de 5 projets dont 1 de renforcement des capacités CBR+
xx juillet 2015	Première décaissement	
xx décembre 2015	Dernière rond d'appel à proposition	Montant de 250 000 USD
	Suivi & évaluation	

²Agrégation des rapports trimestriels, des résultats, des indicateurs....